

Décision 22-DCC-100 du 08 juin 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Picardie Biomasse Energie et du fonds de commerce AET Biomasse de Novillars par la société Idex et à la prise de contrôle conjoint des sociétés Kogeban et Cogénération Biomasse d'Estrée-Mons par les sociétés Idex et Pearl

Posted on: 08 juin 2022 | Secteurs :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

sociétés Idex et Pearl

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

Picardie Biomasse Energie
fonds de commerce AET
Biomasse de Novillars
Kogeban
Cogénération Biomasse
d'Estrée-Mons

Lire

le texte intégral de la décision
225.44 Ko